

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection sur le forage de Jacob 1bis, Jacob 2, Cap Roux et Capeyron

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
17° b et d	Les prélèvements réalisés sur les 4 ouvrages sont soumis à autorisation au titre de l'article R214-1 du Code de l'environnement Les forages de Cap Roux, Jacob 1bis, Jacob 2 et Capeyron captent l'aquifère Oligocène qui est situé en ZRE sur la commune de Mérignac

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le dossier concerne l'autorisation de prélèvement dans la nappe Oligocène via les forages de Cap Roux Jacob 1bis, Jacob 2 et Capeyron ainsi que la déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection de ces ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

Les ouvrages concernés par la demande sont déjà existants. Il s'agit de régulariser les autorisations administratives pour ces ouvrages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble des ouvrages concernés par la demande sont existants et actuellement exploités par Bordeaux Métropole. Seuls des travaux de clôture seront réalisés sur les périmètres de protection immédiate.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les débits d'exploitation demandés pour l'exploitation des ouvrages sont les suivants:

- Cap Roux: 100 m³/h , 2400 m³/j, 876 000 m³/an
- Jacob 1bis: 155 m³/h, 3720 m³/j, 1 357 800 m³/an
- Jacob 2: 200 m³/h, 4800 m³/j, 1 752 000 m³/an
- Capeyron: 30 m³/h, 720 m³/j, 262 800 m³/an)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement et de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique concernant l'instauration des périmètres de protection
- Procédure d'autorisation préfectorale pour la production, le traitement et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine en application de l'article L 1321-7 du Code de la Santé Publique
- Procédure d'autorisation de prélèvements au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement pour les rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure DUP pour la mise en place des périmètres de protection

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- Cap Roux: Situé à l'intersection de la bretelle d'accès à la rocade n° 9 de la rue Alphonse Daudet et de l'avenue du Château d'Eau à Mérignac
- Jacob 1bis et Jacob 2: situés au lieu dit "Le Rouquet" à Mérignac
- Capeyron: situé au lieu dit "Le Livau" à Mérignac

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les ouvrages sont déjà existants.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Bordeaux Métropole applicable depuis le 18 Août 2006. Il a récemment été modifié (version 3.1). La nouvelle version du PLU, est opposable depuis le 24 février 2017.

- Jacob 1bis et Jacob 2: situés en zone UM 38, relative aux tissus urbains en lisières ou isolés en zones naturelles ou agricole.

- Cap roux: situé en zone UM 12, relative aux secteurs de tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes.

- Capeyron, situé en zone UM17 relative aux secteurs de tissus à dominante de maisons individuelles récentes.

Sur l'ensemble de ces secteurs les constructions destinées aux services publiques ou d'intérêt collectif sont autorisés.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs sites Natura 2000 sont identifiés sur le secteur: - Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysiniés (FR7200805), situé à une distance de 7,5 km des forages de Jacob 1bis et Jacob 2, à 4,5 km du forage de Capeyron et à 3,5 km de Cap Roux - Marais de Bruges, Blanquefort et Parampuyre (FR7200687) Marais de Bruges (FR7210029), situé à environ 8 km des forages de Jacob 1bis et Jacob 2, à 4,5 km du forage de Capeyron et à 3,5 km de Cap Roux
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site inscrit est recensé dans le secteur d'étude, il s'agit du site la "cité du corbusier", il se situe à environ: - 2 km des forages de Jacob 1bis et Jacob 2; - 5 km du forage de Capeyron - 6 km du forage de Cap Roux

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A partir des hypothèses de la formule de Theis, il a été possible d'estimer le rayon fictif d'influence des pompages au droit des ouvrages. Ainsi les résultats sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jacob 1 bis: pour un débit de 355 m³/h le rayon fictif d'influence est d'environ 325 m. Dans le secteur d'étude l'inventaire des points d'eau met en évidence que le forage apparaît isolé. L'ouvrage le plus proche, captant le même aquifère, est le forage Jacob 2. - Jacob 2: Pour un débit de pompage de 200 m³/h, le rayon fictif d'influence est d'environ 272 m. Dans le secteur d'étude l'inventaire des points d'eau met en évidence que le forage apparaît isolé. L'ouvrage le plus proche, captant le même aquifère, est le forage Jacob 1bis. - Capeyron: Pour un débit de pompage de 30 m³/h, le rayon fictif d'influence est d'environ 90 m. Dans le secteur d'étude l'inventaire des points d'eau met en évidence que le forage apparaît isolé. Il n'existe pas de captage captant le même aquifère dans ce rayon fictif. - Cap Roux: Pour un débit de pompage de 60 m³/h, le rayon fictif d'influence est d'environ 200 m. Dans le secteur d'étude l'inventaire des points d'eau met en évidence que le forage apparaît isolé. Il n'existe pas de captage captant le même aquifère dans ce rayon fictif.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les volumes prélevés au droit des ouvrages sont compatibles avec les VMPO définis dans le SAGE Nappes profondes.</p>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux brutes issues des forages de Cap Roux et Capeyron sont de bonne qualité physico-chimique et bactériologique. La ressource captée par les deux ouvrages, semi captive, est donc bien protégée par les recouvrements Miocène et Plio-quatenaire.</p> <p>Les eaux brutes issues des forages de Jacob 1 bis et Jacob sont de bonne qualité physico-chimique et bactériologique mais présentent des dépassements en fer et turbidité. Un traitement du fer et de la turbidité est réalisé au droit de l'usine de traitement de Jacob 1 bis et Jacob 2 avant la mise en distribution sur le réseau.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les pompes d'exploitation situées au droit des ouvrages peuvent être sources de bruit. Cependant les bruits sont atténués par les capots de protection des ouvrages. Aucune plainte n'est à signaler sur les différents secteurs.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les ouvrages concernés par la demande sont exploités par Bordeaux Métropole depuis plusieurs années. Les principales problématiques liées à l'exploitation de ces ouvrages concernent:

- l'incidence (quantitative et qualitative) des prélèvements sur la nappe de l'Oligocène;
- l'incidence sur les ouvrages de prélèvements situés dans le secteur d'étude;
- la qualité des eaux mises en distribution;
- l'incidence des pompages sur les eaux superficielles;
- l'incidence sur les zones Natura 2000

L'ensemble de ces problématiques est traité dans le document d'incidence réalisé dans le cadre de la procédure loi sur l'eau. Le projet d'exploitation des ouvrages existants ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

1005 1004 1 0



Direction Régionale de l'Énergie
et du Climat

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cap Roux, Jacob 1 bis, Jacob 2 et Capeyron: Avis de l'hydrogéologue agréé Mme Marsac de 2008

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bordeaux

le,

01 JUN 2017

Signature

Nicolas Gendreau,
directeur de l'eau

